

**AVIS A LA POPULATION**

14 mai 2020

**LES FRONTIÈRES SONT FERMÉES
MAIS PAS NOS COEURS!****SECRETARIAT DE MAIRIE**

Le secrétariat de mairie est à nouveau ouvert aux horaires d'ouverture habituels : lundi et mercredi de 10h à 12h, jeudi de 18h à 19h et samedi de 9h à 12h. Merci de respecter les règles d'hygiène : distanciation sociale, port du masque et le lavage des mains ou utilisation du gel hydro alcoolique (disponible à la porte du secrétariat).

DECHETERIES

Les déchèteries sont à nouveau ouvertes aux horaires habituels : 9h-11h45/14h-17h15. Les gestes barrières en vigueur pour lutter contre la propagation du Covid19 et des consignes à l'accès aux déchèteries sont à respecter. Pour plus d'informations, visitez le site du Smictom Nord pour contactez-les par mail (via leur site : www.smictomnord67.com) ou par téléphone au 03.88.54.84.00.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu à Lembach le mercredi 20 mai 2020 de 17h à 20h à la salle de la Scierie (rue André Maginot).

UN LIVRE POUR LES « HEROS DU QUOTIDIEN »

Pour soutenir et remercier les soignants, les chercheurs et les personnes vulnérables suite à l'épidémie Covid-19; un livre consacré « A nos HEROS du quotidien Merci ! » a été publié aux éditions du Signe. Vendu au prix de 2€ dont 1€ est versé à la Fondation de France. Ce livre est disponible en librairie « La marge » (4 rue de l'Oie à Haguenau), à Cora Haguenau et à Leclerc Soultz S/S Forêts.

QUOI DE NEUF AU JARDIN ?

Le parc régional des Vosges du Nord propose de partager vos actualités de jardinage et d'accueil de la biodiversité en enregistrant une **vidéo de 2 minutes**. Pour participer, retrouvez toutes les informations à l'arrière de cet avis à la population.

REOUVERTURE DE L'ESPACE INFO ENERGIE NORD-ALSACE

L'Espace Info Energie Nord-Alsace a relancé son activité. Ce service gratuit propose des conseils neutres et indépendants sur la rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie aux habitants de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn. Pour information ou toute question, n'hésitez pas à les contacter par téléphone au **03 88 80 54 35** les lundis après-midi et vendredis après-midi, ou par mail à l'adresse nordalsace@eie-grandest.fr

COVID-19 : ATTENTION AUX ARNAQUES

La gendarmerie nationale a mis en place une « opération tranquillité entreprises et commerces ». Ils peuvent surveiller votre commerce, entreprise ou son périmètre. Signalez-vous auprès de la brigade de Woerth pour en bénéficier au 03.88.09.30.08. Pour la prévention Cyber attaques, trouvez plus de conseils sur <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>. En cas de démarchages frauduleux, d'hameçonnage, faux médecins et faux test, arnaques à la famille, fausses boutiques ou infos... n'hésitez pas à contacter « info Escroqueries » au 08.05.80.58.17 (Numéro vert, appel gratuit) de 9h à 18h30 du lundi au vendredi.

10 000 CHEQUES VACANCES POUR LES « HEROS DU GRAND EST »

En lançant l'opération « Chèque Vacances en Grand Est », la Région veut soutenir activement ses acteurs touristiques et remercier ses héros du quotidien ! Cette initiative menée avec le concours financier de l'Union Européenne, permettra d'offrir **10 000 chèquiers vacances de 500 euros aux salariés du secteur privé de la région, dont le quotient familial ne dépasse pas 700 euros et ayant travaillé au contact direct du public durant la période de confinement. Les dossiers de demande de chèquiers pourront être remplis, à compter du 2 juin**, sur le site de la Région Grand Est, à partir d'un formulaire en ligne qui sera mis à leur disposition. Retrouvez tous les critères d'obtention sur : <https://www.grandest.fr/100-000-cheques-vacances-pour-les-heros-du-grand-est/>.

RAPPEL DEPOTS

Le dépôt sauvage de déchets (notamment ordures ménagères, cartons, métaux, gravats) est **interdit** sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés doivent être effectués conformément aux jours de collecte. Les autres déchets qui ne peuvent pas être collectés doivent être déposés en déchèterie. Pour le dépôt de matériaux de chantier tels que les dépôts de sable, gravillons, matériaux divers, sur les chemins communaux ou en forêt, veuillez impérativement vous rendre en Mairie pour remplir un formulaire et avoir une autorisation de la Municipalité et du garde-forestier. Merci pour votre compréhension.